



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUES

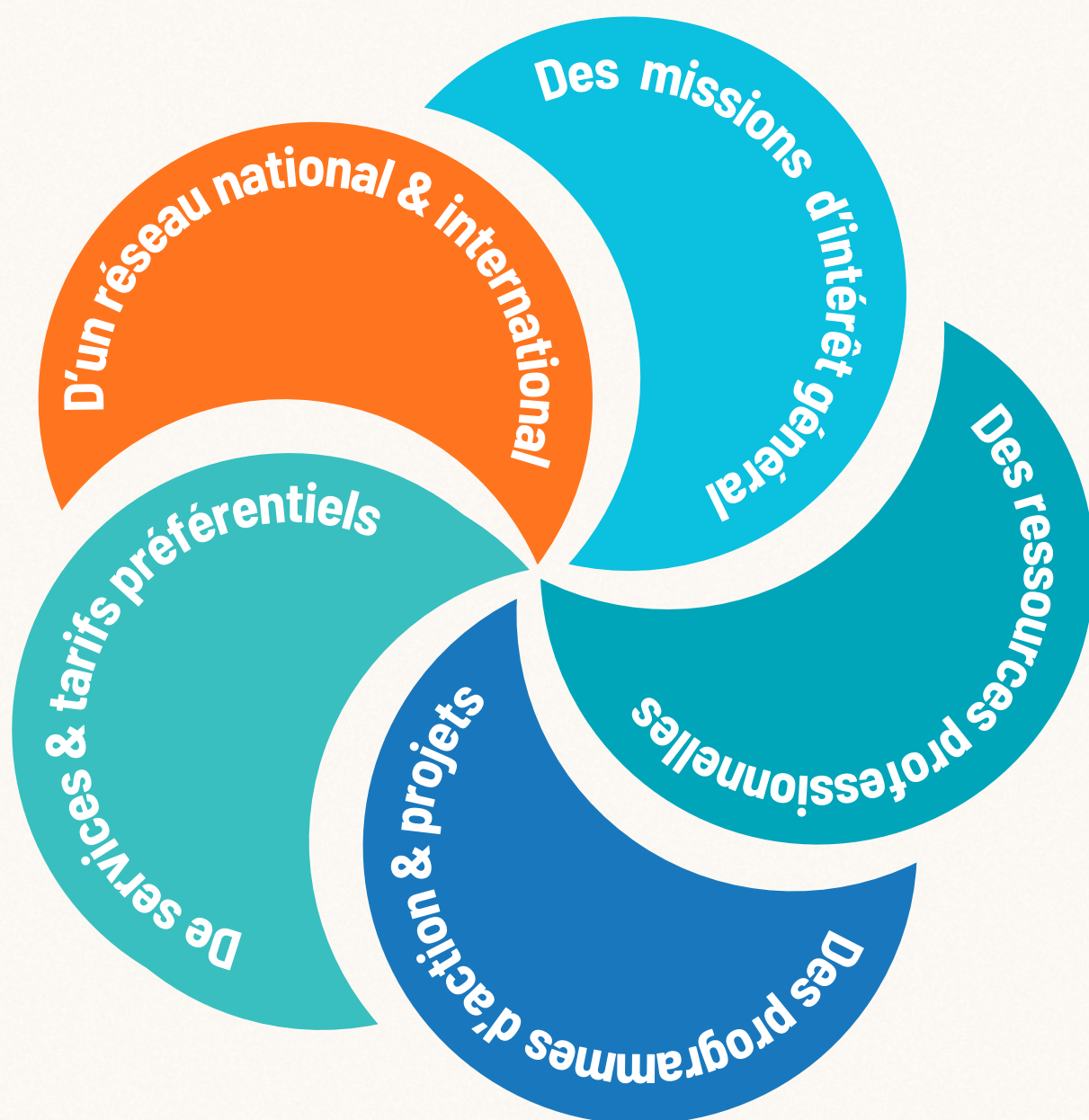
adhérent FFEA

VOS avantages

VOS services

POURQUOI ADHÉRER ?

Rejoindre notre Fédération, c'est intégrer un réseau de près de **700 établissements** – conservatoires, écoles, associations et groupements – qui contribuent activement à la vitalité de l'enseignement artistique. Faire partie de cet écosystème, c'est bénéficier :



1. DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Une **représentation fidèle et légitime** auprès des institutions nationales et internationales (*ministère de la Culture, Cour des comptes, Éducation nationale, partenaires étrangers, etc.*);
- La **consultation et l'information régulières** sur les textes juridiques encadrant l'enseignement artistique (*SNOP, Diplôme national, critères de classement...*);
- La co-construction d'une **carte nationale des écoles et conservatoires**, issue d'un recensement inédit en France ;
- La bonne **évolution** des parcours d'apprentissages, des élèves, des métiers et des établissements d'enseignement artistique ;
- La **participation active** à un réseau national et international (*European Music School Union, Association Européenne des Conservatoires, Office franco-allemand pour la Jeunesse, Fonds citoyen franco-allemand, COFAC...*).

2. DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES

- **Listes d'œuvres et des épreuves d'examens de fin de cycles** : La FFEA met à disposition de ses adhérents les listes d'œuvres pour les évaluations instrumentales et les épreuves de formation musicale nécessaires aux examens de fin de cycle. Ces listes sont élaborées par des commissions présidées par des professeurs titulaires du Certificat d'Aptitude (C.A.) et enseignants dans chaque discipline. Elles visent à harmoniser les niveaux d'enseignement sur l'ensemble du territoire national. Elles sont disponibles dans l'espace réservé aux adhérents sur le site de la FFEA ;
- **Accès à des ressources, contenus partagés, recherches et publications sur l'enseignement et l'environnement professionnel** : intelligence artificielle, bien-être, éveil musical dès le plus jeune âge, rôle des fédérations, VHSS... ;
- **Documentations pédagogiques et culturelles** : notamment un hors-série sur le numérique et des ressources dédiées à l'ECME (*Early Childhood Music Education*), actuellement accessibles sur l'espace adhérent → **Music right from the start: theory and practice of early childhood music education ; Guide numérique des établissements.**

3. DES ACTIONS FÉDÉRATRICES

- Avec le concours de nos partenaires, les *Défis FFEA* visent à valoriser et renforcer vos projets dans une démarche durable. Chaque année, nous proposons des appels à projets à tous les établissements de France et d'Europe, adhérents ou non-adhérents. Ils concernent tant les projets liés au spectacle vivant, de dimension pédagogique innovante, que l'interdisciplinarité ou les stages de pratiques collectives partagées. Ces défis offrent des prix significatifs, allant de 500 à 3000€, avec des aides d'accompagnement pédagogique et à la communication pour les projets sélectionnés. Pour la période 2026-2028, plus d'une dizaine de défis sont lancés ;
- La participation à des rencontres professionnelles, conférences et congrès sur les enjeux majeurs de l'éducation et de l'enseignement artistiques.
→ [Accédez au replay : Ouverture du congrès Éthique et Bien-être organisé par la FFEA et le conservatoire du Ménestrel, les 21-22 novembre 2025 à Chantilly](#)

4. DES SERVICES & TARIFS RÉDUITS

- **Avantages sur les redevances des droits d'auteurs et des éditeurs (SEAM) :**
La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique propose des conventions permettant aux établissements d'utiliser des photocopies d'œuvres musicales dans un cadre légal. Ces conventions nécessitent le paiement de droits de reprographie, proportionnels au nombre d'élèves et de copies utilisées. **Les adhérents de la FFEA bénéficient de tarifs spécifiques sur ces droits → -33,33% sur la redevance SEAM par établissement ;**
- **Avantages dans le cadre de la déclaration de vos manifestations auprès de la SACEM** → Pour plus d'informations, veuillez nous contacter ;
- **Contrats d'assurance à tarifs préférentiels pour les instruments des élèves, des enseignants et des établissements (Assurances Verspieren) ;**
- **Possibilité de déposer ou consulter des offres d'emploi ;**
- **Accès privilégié aux offres de la MGEN :** En adhérant à la FFEA, les membres peuvent accéder aux contrats de protection sociale et de prévoyance de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale à des tarifs avantageux. → [DOSSIER MGEN / FFEA](#)

5. UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES



EN LIEN AVEC LES REPRÉSENTANTS DE SYNDICATS TELS QUE :

